

Projet Agrivoltaïque sur les communes de Fabrezan et de Camplong d'Aude

Compte-rendu du comité de dialogue n°1

Date : 5 novembre 2024

Heure : à partir de 18h00

Lieu : Salle du conseil municipal de Fabrezan

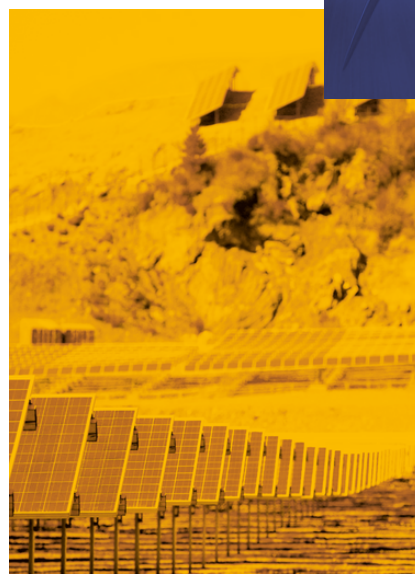
Version 0 : 26/11/2014

Version 1 : 10/01/ 2024



Terre
d'Expression 
Créateurs de vins occitans

 valeco




ACCEPTABLES
AVENIRS

Présents

ENTITÉ	MEMBRE
ACCA de Fabrezan (petit gibier)	GIRARD Patrice
DDCM	GUILLAUME Maxime représenté par FRANJUS Nadine
Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	HERNANDEZ André représenté par Pierre IZARD
Commune de Fabrezan	GÉA-PÉRIS Isabelle
Commune de Camplong d'Aude	LÉPINE Serge représenté par GRANDJEAN Georges
CA11	VERGNES Philippe représenté par ROUX Ludovic
SYADEN	SAKHRAOUI Meidi
Terre d'expression	RAUX Laurent
Vignerons de Camplong	FITO Cyril
VALECO	LACROIX Amandine
	VIALLES Yannick
	DUFFES Thomas
	DUPAS Olivier
	MURAT Arthur
ACCEPTABLES AVENIRS	VERVIER Philippe

Excusés

ENTITÉ	MEMBRE
Amicale des chasseurs de gros gibier de Fabrezan	BOUSQUET Fabrice
ACCA de Camplong d'Aude (petit gibier)	GABAUDE Serge
ECCLA	CRÉPAUD Christian
Conseil départemental de l'Aude	BARO Hervé ou FORTUNE Kattalin
Région	BOSSIS Catherine

Déroulement de la Réunion

La réunion débute par un tour de table avec la présentation des participants.

> PRÉSENTATION DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Le projet agrivoltaïque est présenté par les représentants de Valeco.

Les principaux points abordés sont :

- **Contexte** : Le projet s'inscrit dans un constat de déprise de certaines parcelles viticoles, notamment due au changement climatique, au vieillissement des vignes et aux rendements insuffisants.
- **Objectif** : Le projet vise à transformer des parcelles viticoles en proposant un arrachage des vignes, un accompagnement à la replantation sur de nouvelles terres, et l'installation d'un projet d'élevage ovin combiné à une production d'énergie photovoltaïque.
- **Localisation** : Le projet se situe entre Fabrezan et Camplong d'Aude, sur une zone d'étude initiale d'environ 240 hectares.
- **Puissance envisagée** : 100 mégawatts sur une surface d'environ 120 hectares. Selon le décret Agrivoltaïque au maximum 40% de cette surface peut être couverte de panneaux soit un maximum légal de 48 ha. En réalité ça sera moins.
- **Aspect agrivoltaïque** : Le projet prévoit que 100% de la surface sous les panneaux soit dédiée à l'agriculture, principalement à l'élevage ovin.
- Les représentants de Valeco soulignent l'importance du dialogue avec le territoire pour adapter le projet aux besoins et attentes locales. Ils présentent une carte des zones d'études initiales, montrant les contraintes existantes (périmètres de protection des monuments historiques, tronçons hydrographiques et haies existantes) et les zones pressenties comme ayant des enjeux environnementaux.
- Le projet est présenté pour information et pour initier le dialogue. Les représentants de Valeco s'engagent à poursuivre les études et à ajuster le projet en fonction des retours du territoire.

➤ CONTEXTE AGRICOLE ET VITICOLE DE LA RÉGION

Les représentants des caves coopératives locales présentent le contexte agricole et viticole de la région :

- **Situation actuelle** : Les vignobles de la région font face à des défis majeurs liés au changement climatique et à la sécheresse.
- **Impacts observés** :
 - **Gel** : Des dégâts importants ont été constatés, avec une nécrose du bois à l'intérieur des pieds de vigne ;
 - **Sécheresse** : Deux années consécutives de sécheresse ont gravement affecté les vignobles, notamment dans le secteur de Camplong et Fabrezan ;
 - **Mortalité des vignes** : Sur certaines parcelles, 50 à 70% des souches sont réellement mortes ou n'ont pas repris.
- **Conséquences économiques** : La situation est qualifiée de "catastrophique" pour la filière viticole, avec un impact significatif sur l'économie locale.
- **Perspectives** : Sans amélioration des conditions climatiques, de nombreux hectares de vignes devront être arrachés dans un futur proche.
- Les représentants des caves coopératives soulignent l'urgence de trouver des solutions pour maintenir l'activité agricole dans la région. Ils voient le projet agrivoltaïque comme une opportunité de diversification et de reconversion partielle des terres.
- Le représentant de la Chambre d'Agriculture exprime une position nuancée. Il reconnaît les difficultés du secteur viticole et ne s'oppose pas au projet, mais souligne l'importance de préserver l'activité agricole et de s'assurer que le projet apporte un réel bénéfice au monde agricole local.
- Il y a un consensus sur la nécessité d'explorer des solutions innovantes pour faire face aux défis climatiques et économiques du secteur viticole. Le projet agrivoltaïque est considéré comme une piste à étudier plus en détail, en veillant à ce qu'il s'intègre de manière harmonieuse dans le paysage agricole existant.

➤ RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET LOCALES DU PROJET

Les représentants de Valeco présentent les retombées économiques et locales prévues pour le projet agrivoltaïque :

- **Consommation d'énergie locale :**
 - 20 gigawattheure d'électricité par an réservés pour la consommation locale (habitants, entreprises et collectivités) à un tarif préférentiel de 52€/mégawattheure (hors taxes et hors frais d'agrégation) ;
 - Discussions en cours notamment avec le syndicat d'énergie SYADEN et Selfee pour définir les modalités de distribution de cette électricité.
- **Participation au capital :**
 - 10% du capital de la société de projet sont réservés aux acteurs bénéficiaires de l'ouverture du capital
 - Proposition faite aux deux communes concernées, aux deux caves coopératives, à la communauté de communes et au SYADEN ;
 - Possibilité d'augmenter cette part à 12% si les 6 acteurs souhaitent entrer
- **Retombées fiscales :** Hypothèses pour un projet de 100MW
 - Environ 90 000 euros par an pour les communes ;
 - 130 000 euros par an pour la communauté de communes ;
 - 78 000 euros par an pour le département ;
 - Taxe d'aménagement unique : Exemple pour un projet de 50 MW sur Camplong + 50 MW sur Fabrezan (soit un total de 100MW)
 - Camplong : taxe d'aménagement à 5%) soit 100 000 €
 - Fabrezan : taxe d'aménagement à 3,5%) soit 70 000 €
- **Mesures d'accompagnement :**
 - 20 000 euros par hectare pour aider les exploitants à replanter les vignes arrachées ;
 - 200 000 euros pour la construction d'une bergerie ;
 - 30 000 euros par an pour l'utilisation des chemins communaux ;
 - Financement des travaux de raccordement en eau et en électricité ;
 - 250 000 euros pour des mesures d'intégration paysagère.
- **Système de mutualisation :** Une rémunération est prévue même pour les propriétaires dont les parcelles ne seront pas équipées de panneaux.

Les représentants locaux expriment un intérêt pour ces retombées économiques, tout en soulignant l'importance de s'assurer que ces bénéfices profitent réellement au territoire et au monde agricole local.

La Chambre d'Agriculture insiste sur la nécessité de veiller à ce que le projet apporte un réel bénéfice au monde agricole et ne soit pas simplement perçu comme une opportunité financière au détriment de l'activité agricole.

Il est convenu que :

- Les discussions se poursuivront avec les acteurs locaux pour affiner les modalités de participation au capital et de distribution de l'électricité locale ;
- Une attention particulière sera portée à l'impact réel de ces mesures sur l'économie locale et le monde agricole ;
- Les propositions de retombées économiques seront intégrées dans le processus de concertation à venir pour recueillir l'avis de la population.

> PROCESSUS DE CONCERTATION ET DIALOGUE TERRITORIAL

Le processus de concertation et de dialogue territorial est présenté par les représentants de Valeco et par Philippe Vervier d'Acceptables Avenir.

Les points clés abordés sont :

- **Objectif de la concertation** : Ancrer le projet dans un dialogue territorial et s'adapter au mieux aux besoins et attentes du territoire.
- **Engagements de Valeco** :
 - Informer sincèrement
 - Organiser un dialogue ouvert
 - Répondre à toutes les questions
 - Analyser objectivement les propositions d'évolution du projet
- **Structure de la concertation** :
 - Création d'un comité de dialogue
 - Organisation de trois rencontres publiques
 - Mise en place d'un dispositif d'information en ligne
- **Étapes de la concertation** :
 - Étape 1 : Présentation et information (Une réunion du comité de dialogue (5 novembre) et une rencontre publique sous forme d'exposition (29 novembre) ;
 - Étape 2 : Évolutions proposées par Valeco et analyse des retours du territoire dans le cadre d'une réunion du comité de dialogue et d'une rencontre publique sous forme d'exposition (dates à définir) ;
 - Étape 3 : Présentation du projet final dans le cadre d'une réunion du comité de dialogue et d'une rencontre publique sous forme d'exposition ou de réunion publique (dates à définir).
- **Modalités des rencontres publiques**

Modalités des rencontres publiques :

- Format d'exposition avec panneaux d'information au moins pour les 2 premières ;
- Participation des équipes du projet ;
- Possibilité pour les citoyens de poser des questions et faire des remarques ;
- Mise à disposition d'un livret de dialogue pour que les acteurs du territoire et les citoyens puissent faire remonter leurs remarques, questions et propositions ;
- Création d'une page web pour l'accès en ligne aux informations.

Rôle du comité de dialogue :

- Participer à la préparation des différentes étapes de la concertation ;
- Analyser les documents utilisés pour le dialogue ;
- Interagir avec les équipes de Valeco pour faire évoluer le projet.

Les participants expriment leur intérêt pour ce processus de concertation, tout en soulignant l'importance de s'assurer que toutes les voix soient entendues, y compris celles qui pourraient être critiques envers le projet.

> ASPECTS TECHNIQUES DU PROJET

Les représentants de Valeco présentent les aspects techniques du projet agrivoltaïque :

- **Surface totale :**
 - Zone d'étude initiale : environ 240 hectares
 - Surface finale clôturée estimée : environ 120 ha (à préciser après les études)
 - Surface finale réellement couverte de panneau : environ 45 ha
- **Implantation :**
 - Projet en plusieurs îlots pour s'adapter au paysage et aux sensibilités environnementales ;
 - Pas de petits îlots de 1 ou 2 hectares, mais pas non plus un seul grand carré ;
 - Espacement prévu entre les zones de panneaux.
- **Panneaux solaires :**
 - Occupation maximale de 40% de la surface totale par les panneaux
 - Hauteur des structures : Bas de panneau entre 1,50 mètre et 1,80 mètre du sol ; haut de panneau entre 3 mètres et 3,50 mètres
 - Structures adaptées pour permettre le passage des animaux et la pousse de la végétation
- **Puissance :**
 - Objectif : 100 mégawatts
 - Ratio approximatif : 1 mégawatt pour 0,8 hectare (variable selon le type d'installation)

- **Installation :**

- Ancrage au sol par pieux battus, sans utilisation de béton ;
- Structures entièrement démontables ;
- Matériaux recyclables (notamment l'acier).

- **Entretien :**

- Maintenance préventive et curative principalement sur la partie électrique ;
- Nettoyage minimal des panneaux, principalement par la pluie naturelle ;
- Maintenance et entretien réalisés par des équipes Valeco

Les participants posent diverses questions techniques, notamment sur l'impact visuel, la hauteur des panneaux, et la compatibilité avec l'activité agricole.

Plusieurs participants s'interrogent sur la faisabilité de l'activité agricole sous les panneaux, compte tenu des conditions de sécheresse actuelles.

Les représentants de Valeco expliquent que le projet est conçu pour être agrivoltaïque, avec une activité agricole (principalement de l'élevage ovin) prévue sur 100% de la surface sous les panneaux. Ils soulignent que des études sont en cours pour adapter le projet aux conditions locales

Il est convenu que :

- Les aspects techniques seront affinés en fonction des résultats des études en cours et des retours du territoire ;
- Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère et à la compatibilité avec l'activité agricole ;
- Des informations plus détaillées sur les aspects techniques seront fournies lors des prochaines étapes de la concertation.

Actions à suivre :

- Poursuite des études techniques et environnementales ;
- Préparation d'une présentation détaillée des aspects techniques pour les prochaines rencontres publiques ;
- Exploration de solutions techniques pour optimiser la cohabitation entre les panneaux solaires et l'activité agricole.

> ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET BIODIVERSITÉ

Les enjeux environnementaux et la biodiversité sont abordés par plusieurs intervenants :

- **Représentants de Valeco :**
 - Présentent les études environnementales en cours ;
 - Soulignent l'engagement à éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement ;
 - Mentionnent la prise en compte des tronçons hydrographiques et des zones à enjeux environnementaux dans la conception du projet
- **Association ECCLA (absente mais ayant envoyé un courrier) :**
 - Exprime des inquiétudes sur l'impact potentiel du projet sur la biodiversité locale ;
 - Déclare la position de limiter les projets, ou îlots, à 15ha ;
 - Demande des informations précises sur les mesures prévues pour préserver la faune et la flore.
- **Les représentants de Valeco** apportent les précisions suivantes : Le projet sera réalisé en plusieurs îlots pour s'adapter au paysage et aux sensibilités environnementales (Pas de petits îlots de 1 ou 2 hectares, mais pas non plus un seul tenant).
- **Représentant des chasseurs :**
 - S'interrogent sur le devenir de la faune sur le territoire
 - Demandent quelles mesures pourraient être mises en place pour préserver et augmenter la présence d'animaux sur le site
- **Les représentants de Valeco apportent les précisions suivantes :**
 - Des suivis environnementaux seront imposés dans les arrêtés préfectoraux, comme c'est le cas pour d'autres centrales solaires au sol ;
 - Des études de l'impact sur la faune seront réalisées annuellement après la mise en service ;
 - Des exemples de centrales existantes montrent que certaines espèces peuvent retrouver leur fonctionnalité écologique après l'installation ;
 - Le nouveau décret sur l'agrivoltaïsme impose des suivis sur 30 ans au moins, incluant le suivi de la biodiversité.

Les participants soulignent l'importance de considérer le projet dans son contexte plus large, notamment en termes de continuité écologique avec les zones environnantes.

Les points suivants sont convenus :

- Les études environnementales en cours seront poursuivies et approfondies ;
- Les résultats de ces études seront présentés lors des prochaines étapes de la concertation ;
- Une attention particulière sera portée à la préservation de la biodiversité dans la conception finale du projet ;
- Des mesures spécifiques pour favoriser la faune locale seront étudiées et proposées.

Actions à suivre :

- Finalisation des études environnementales initiales ;
- Élaboration d'un plan détaillé de mesures pour la préservation et le développement de la biodiversité sur le site ;
- Préparation d'une présentation spécifique sur les enjeux environnementaux pour les prochaines rencontres publiques ;
- Consultation d'experts locaux en biodiversité pour affiner les propositions.

> QUESTIONS-RÉPONSES SUR DIVERS ASPECTS DU PROJET

Une session de questions-réponses a permis d'aborder divers aspects du projet :

Question sur l'agrivoltaïsme :

- Un participant s'interroge sur la réalité de l'aspect agricole du projet, citant une possible interdiction des panneaux photovoltaïques classiques sur les terres agricoles ;
- Les représentants de Valeco expliquent que le projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation sur l'agrivoltaïsme, avec une obligation de maintenir une production agricole significative sous les panneaux ;
- La Chambre d'Agriculture confirme que le projet, tel que présenté, ne s'oppose pas à la réglementation en vigueur.

Question sur la faisabilité de l'élevage :

- Un représentant local exprime des doutes sur la possibilité de faire de l'élevage sur des terres actuellement trop sèches pour la viticulture ;
- Les représentants de Valeco expliquent que le projet prévoit une adaptation des pratiques agricoles, avec notamment la possibilité de faire paître les animaux à différentes périodes de l'année selon la pousse de l'herbe ;
- Un représentant des caves coopératives ajoute que certaines variétés de plantes pourraient être plus adaptées à ces conditions et pourraient servir de fourrage.

Question sur l'impact visuel :

- Un participant s'inquiète de l'impact visuel du projet dans une zone touristique ;
- Les représentants de Valeco mentionnent qu'une enveloppe de 250 000 euros est prévue pour des mesures d'insertion paysagère ;
- Il est suggéré d'inclure des représentants du tourisme dans les futures discussions.

Question sur le recyclage :

- Un participant demande des informations sur le recyclage des panneaux en fin de vie ;
- Les représentants de Valeco expliquent que les structures sont entièrement démontables et que les matériaux, notamment l'acier et le silicium sont totalement recyclables.

Question sur les retours d'expérience :

- Plusieurs participants demandent s'il existe des retours d'expérience sur des projets similaires ;
- Les représentants de Valeco mentionnent plusieurs projets en exploitation, notamment dans le sud de la France, et proposent d'organiser des visites de sites existants.

Les points suivants sont notés pour suivi :

- Nécessité de fournir des informations plus détaillées sur l'aspect agrivoltaïque du projet lors des prochaines rencontres ;
- Importance d'inclure des représentants du secteur touristique dans les futures discussions ;
- Proposition d'organiser des visites de sites existants pour les parties prenantes intéressées.

Actions à suivre :

- Préparation d'un document détaillé sur l'activité agricole (itinéraires techniques, modèle économique, ...) et son application dans le cadre du projet ;
- Identification et invitation de représentants du secteur touristique pour les prochaines rencontres ;
- Organisation de visites de sites agrivoltaïques existants pour les parties prenantes intéressées ;
- Élaboration d'une présentation visuelle des mesures d'intégration paysagère envisagées

> ORGANISATION DE LA PROCHAINE RENCONTRE PUBLIQUE

La discussion se termine par l'organisation de la prochaine rencontre publique.

Date et horaire :

- P. Vervier propose le 28 ou 29 novembre comme dates possibles ;
- Après discussion, la date du 29 novembre est retenue ;
- L'horaire est fixé de 17h à 20h pour permettre une plus grande participation.

Lieu :

- Madame le Maire de Fabrezan propose la salle des fêtes ;
- Cette proposition est acceptée, sous réserve de vérification de la disponibilité de la salle.

Format de la réunion :

- Les représentants de Valeco expliquent que la rencontre prendra la forme d'une exposition avec des panneaux d'information.
- Un livret de dialogue sera mis à disposition des participants afin qu'ils puissent faire remonter toutes leurs remarques, questions et propositions.

Information du public : P. Vervier souligne l'importance d'une communication claire sur le format « exposition » de la rencontre publique du 29 novembre pour éviter toute confusion avec une réunion publique.

Points de convergence :

- Validation du principe de création d'un comité de dialogue
- Accord sur l'organisation de trois rencontres publiques
- La première rencontre publique est fixée au 29 novembre, de 17h à 20h, dans la salle des fêtes de Fabrezan (sous réserve de confirmation de disponibilité)
- Le format sera celui d'une exposition avec des panneaux d'information et la présence des représentants de Valeco pour répondre aux questions
- Un livret d'information et de dialogue sera remis aux visiteurs et déposés en mairie
- Les éléments d'information dont le livret seront mis en ligne sur une page web dédiée au projet
- Engagement de Valeco à fournir tous les documents nécessaires pour une information complète et transparente
- Une action de communication sera faite via les collectivités pour informer les habitants de la tenue de cette rencontre publique

P. Vervier (Acceptables Avenir) clôture la réunion en remerciant tous les participants pour leur engagement et leur contribution au dialogue. Il rappelle l'importance de cette démarche de concertation pour que le projet s'il voit le jour soit en harmonie avec le territoire.

Annexe : Présentation du 5 nov. 2024

PREMIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DE DIALOGUE

Projet Agrivoltaïque sur les communes de
Fabrezan et de Camplong d'Aude

Concertation

5 novembre 2024 à 18h00
Salle du conseil de Fabrezan



SOMMAIRE

Introduction + tour de table

01

Le projet

02

La démarche de
concertation

03

Présentation des
éléments ouverts à la
co-construction

04

Le comité de
dialogue

05

Préparation de
l'exposition du
28-29 nov. 24

01

Le projet

UN PROJET CO-CONSTRUIT ET PARTAGÉ



Constat

Terre d'expression &
Vignerons de Camplong

**Défi de sécurisation de
l'activité viticole**



- › **Déprise de certaines parcelles** (vieilles vignes, rendements insuffisants, vulnérabilité au changement climatique)
- › **Tassement du marché viticole**
- › **Besoin de renforcer l'offre** (diversification, qualité,...)



Propositions

**Un projet réfléchi et
porté avec VALECO**



- › **Transformation des parcelles en déprise en parcelles de co-activité élevage ovin/production EnR** (panneaux photovoltaïques)
- › **Replantation (après arrachage) de nouvelles vignes sur d'autres parcelles de meilleure qualité agronomique**



Dialogue

**Un projet en dialogue
avec le territoire**



- › **Développer ce projet dans le cadre d'un dialogue sincère avec les acteurs du territoire et les citoyens**

UN PROJET DE TERRITOIRE : VITICOLE ET AGRICOLE

Un projet de restructuration du vignoble

Déplacement des vignes vers des terres de meilleur potentiel viticole

- **adapter** l'encépagement et la profondeur de sol au **changement climatique**
- favoriser la **transmissibilité** des exploitations
- **pérenniser** la production des caves coopératives locales



Avec maintien de l'activité agricole par une exploitation ovine

Développement d'une filière ovine locale

- accompagner l'**installation** d'éleveur(s)
- Aider à la construction d'une **bergerie**
- améliorer le **bien-être animal**
- être acteur du **territoire** (lutte anti-incendie grâce au développement du pastoralisme dans l'Alaric, soutien des abattoirs de proximité, circuits courts)



5

valeco

UN PROJET DE TERRITOIRE : ENERGIE ET ECONOMIE

Consommation énergétique locale

- › Une part de l'énergie produite est réservée pour la consommation locale
- › Contrat de revente de l'électricité locale à un **prix préférentiel**

Retombées économiques pour le territoire

- › **Redevances fiscales et taxe d'aménagement**
- › Création d'**emplois**
- › **Ouverture au capital du projet**

6

valeco

LOCALISATION : PROJET SOLAIRE

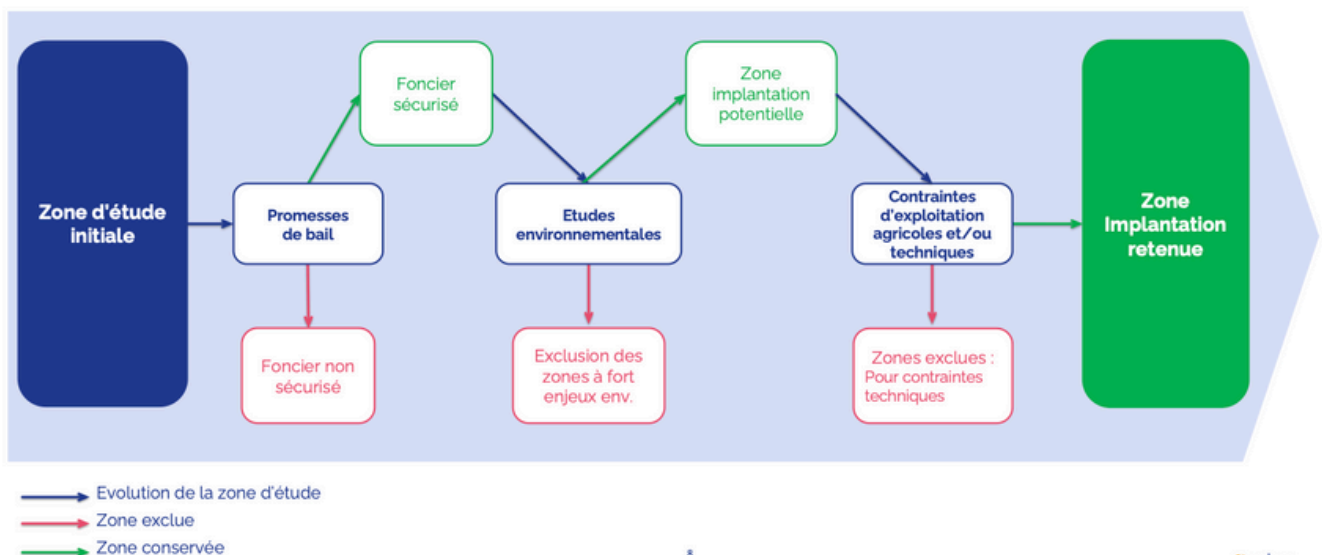


7

valeco

ÉVOLUTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION

La zone d'étude initiale sera réduite de 30 à 50 %

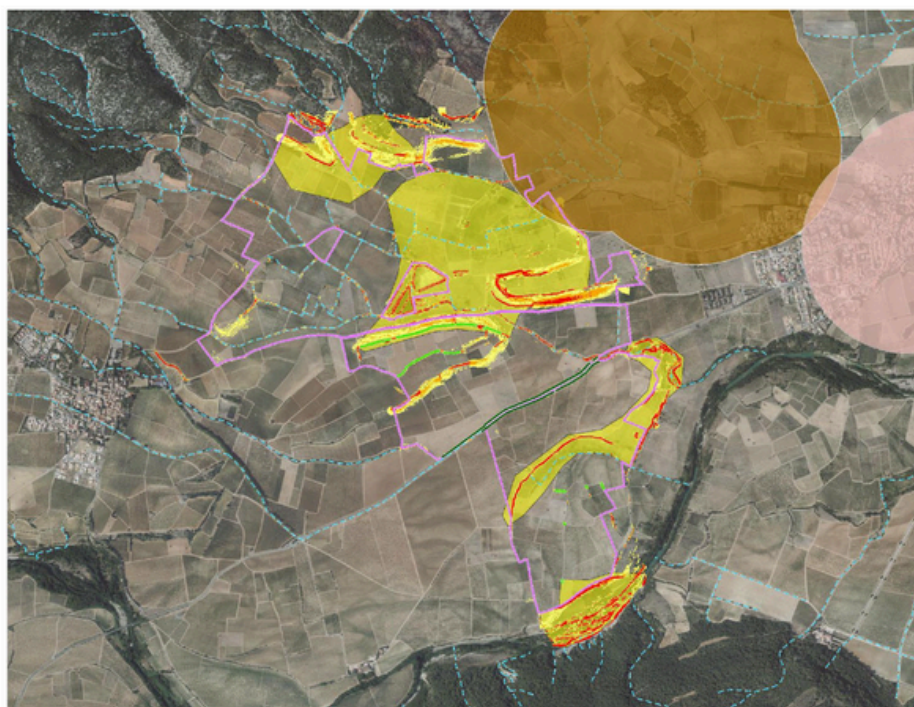


8

valeco

PLAN D'IMPLANTATION PROJET INITIAL

- Haies**
- Haie existante
 - Haie existante en bord de route
- Protection**
- Périmètre de protection Monuments Historiques 500m
 - Zone d'étude initiale
 - Périmètre de protection sites inscrits 500m
- Tronçon hydrographique intermittent**
- Zones pressenties d'enjeux environnementaux**
- Topographie**
- Pente entre 10 et 15%
 - Pente entre 15 et 20%
 - Pente supérieure à 20%



Auteur : Collectif Valeco
Sources : Valeco, IGN

9

Date : 20/10/2024
Projet : N°20/10/2024
Projet : N°20/10/2024

PLANTATION DE VIGNES : PARCELLES DISPONIBLES

Volonté de la Cave de Fabrezan

Volonté de la Cave de Camplong d'Aude

Zone propice envisagée pour la
replantation de vignes

Zone propice envisagée pour la
replantation de vignes



Au nord de Fabrezan

Recherche en cours

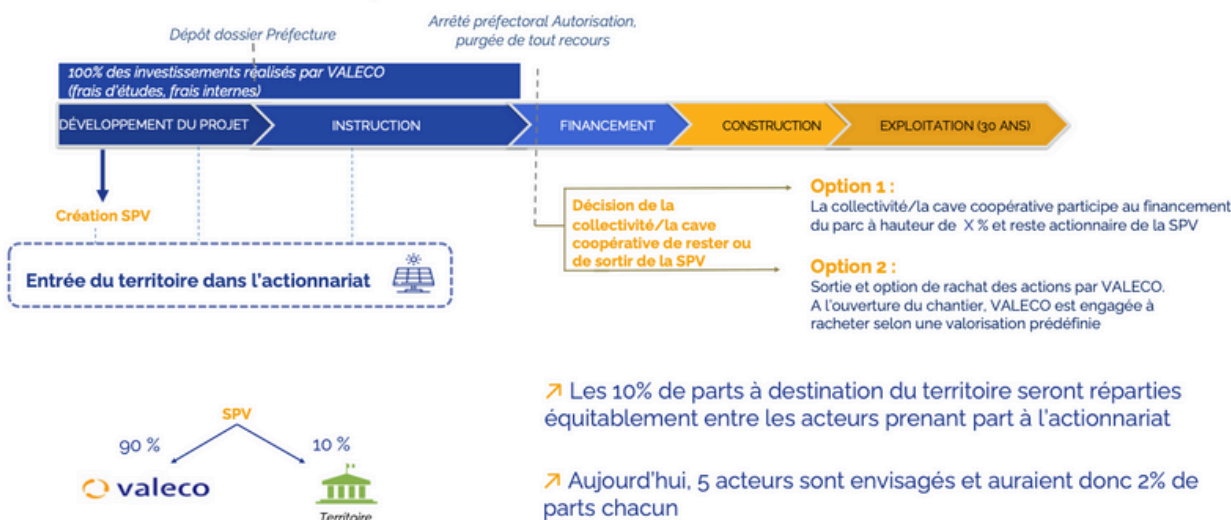
- › Zone potentielle de replantation qui permet de couvrir la zone d'arrachage et de renforcer l'offre (diversification, qualité,...)
- › Mise en œuvre par les caves et les viticulteurs
- › Prime de replantation (seulement s'il y a replantation)

10

valeco

RETOMBÉES LOCALES : OUVERTURE AU CAPITAL DU PROJET

➤ Ouverture de l'actionnariat du parc PV (mécanisme)



11

valeco

RETOMBÉES LOCALES : FISCALITE COLLECTIVITES EXEMPLE POUR UN PROJET DE 100MW

➔ la simulation présentée ci-dessous est effectuée sur la base des normes fiscales en vigueur au moment du calcul et basée sur le projet tel que défini à date de septembre 2024

1 Fiscalité annuelle prévisionnelle (Pour un projet de 100 MW)

	COMMUNES DE FABREZAN/ CAMPLONG *	CC DE RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS	DÉPARTEMENT DE L'AUDE
TFB (taxe sur le foncier bâti)	40 000 €	1 000 €	/
IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	52 000 €	130 000 €	78 000 €
TOTAL	92 000 €	131 000 €	78 000 €

*

Moyenne pour un
projet de 100 MW à
répartir en fonction
de la puissance
installée sur chaque
commune

2 Taxe d'aménagement (versement unique et forfaitaire)

Perçue par la collectivité en charge de la compétence urbanisme

- Exemple pour un projet de 50 MW sur Camplong + 50 MW sur Fabrezan (soit un total de 100MW) :
 - Camplong : taxe d'aménagement à 5%) soit 100 000 € (**)
 - Fabrezan : taxe d'aménagement à 3,5%) soit 70 000 € (**)

(**) Selon la méthode de calcul suivante: (nombre de panneaux * surface m²) × 10€ / m² × Taux %

12

valeco

MESURES TERRITORIALES

Les moyens financiers auxquels VALECO s'engage :



Financer l'arrachage et la plantation des vignes et rémunérer les viticulteurs pour le manque à gagner sur les trois premières années (durée maximale), dans la limite de **20 000 €/ha**.



Financer la construction d'une bergerie afin de développer une activité d'élevage ovin à hauteur de **200 000 €**



Mise en place d'une servitude d'utilisation des voiries dans le cadre de l'usage et de l'entretien des voiries communales indemnisée à hauteur de **30 000 €/an**



Financer les travaux de raccordement en eau et en électricité du site pour les besoins du projet agricole



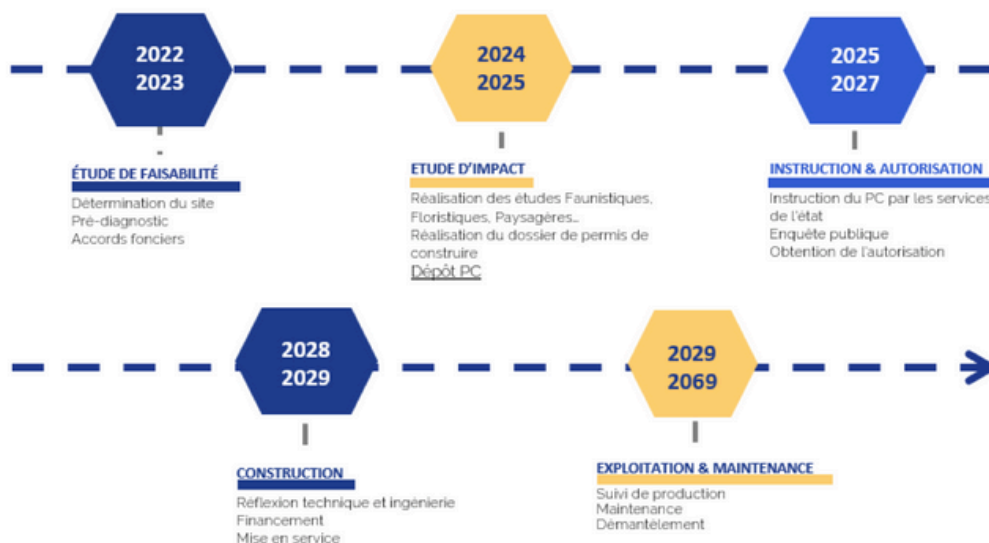
Financer un programme d'insertion paysagère à hauteur de **250 000 €** à travers l'expertise, l'analyse et le diagnostic paysager à l'échelle du territoire, en vue de l'intégration paysagère du projet en tenant compte des enjeux touristiques et de loisirs

★ les propriétaires dont les parcelles n'intégreraient pas l'emprise finale du projet mais recevront un montant unique et forfaitaire à la signature des baux

13

valeco

CALENDRIER DU PROJET



14

valeco

ETAT D'AVANCEMENT

Réalisé

ETUDE DE FAISABILITÉ

- Pré-diagnostic écologique (identifiant les enjeux pressentis de la flore, des habitats naturels, des zones humides et de la faune.)
- Pré-diagnostic pédologique (réalisation de sondages)
- Pré-diagnostic paysage (risque d'impact globalement modéré et localement (points hauts) fort)
- Note agricole (La filière viticole fait face à de nombreux défis)

En cours

ETUDE D'IMPACT

- Études Faunistiques
- Études Floristiques
- Études Paysagères

NOTE AGRICOLE

- Ciblage des zones d'implantation favorables par le monde agricole
- Etat des lieux de la situation viticole du site
- Projet d'élevage ovin et potentiellement de diversification

ACCORDS FONCIERS

À réaliser

CONVENTION PATURAGE

- Signature de convention de pâturage avec les communes propriétaires de parcelles identifiées avec le SDIS dans l'Alaric

TRAVAIL BOUCLE D'ÉNERGIE

- Préparation d'éléments chiffrés pour présenter les économies liées à la Boucle d'Energie Locale (paramétrage boucle d'énergie locale)

BERGERS

- Recherches

APPROVISIONNEMENT EN EAU

- Recherches

15

valeco

ETAT DES RENCONTRES

Réalisé

- Adhérents des caves 04/23
- Fabrezan et Camplong d'Aude, Conseillers départementaux et présidents comcom 07/23
- Sous-préfecture 08/23 et 06/24
- PNR et Conseils municipaux de Fabrezan et Camplong d'Aude 09/23
- Associations de Chasse 10/23
- Syndicat de l'Orbieu 01/24
- Service du conseil départemental 06/24
- SDIS – 27/08/24
- Conseils municipaux de Fabrezan et Camplong d'Aude – 12/09/24
- Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois 18/09/24
- SYADEN – 24/09/24
- Association : Développement Durable en Corbières et Minervois et ECCLA – 15/10/2024
- Bureau des Caves : Camplong d'Aude

À venir

- Chambre d'agriculture
- Bureau des Caves : Fabrezan
- Association : Développement Durable en Corbières et Minervois

16

valeco

02 La démarche de concertation

LE DIALOGUE : COMMENT ADAPTER LE PROJET AU TERRITOIRE ?

CONCERTATION VOLONTAIRE

Engagements

- Informer
- Dialoguer
- Analyser objectivement les propositions d'évolution du projet ➔ ÉLÉMENTS AJUSTABLES

Un comité de dialogue



3 rencontres publiques

DÉCISION

VALECO

- Dossier de demande des autorisations qui sera instruit par la préfecture (permis de construire et autorisation d'exploiter).

Préfecture

- Décision finale

LE DIALOGUE : ORGANISATION

➤ Mise en place du premier comité de dialogue (5 novembre 2024)

Former un groupe de suivi de la concertation avec les acteurs du territoire

➤ 3 rencontres publiques (novembre 2024 - mai 2025)



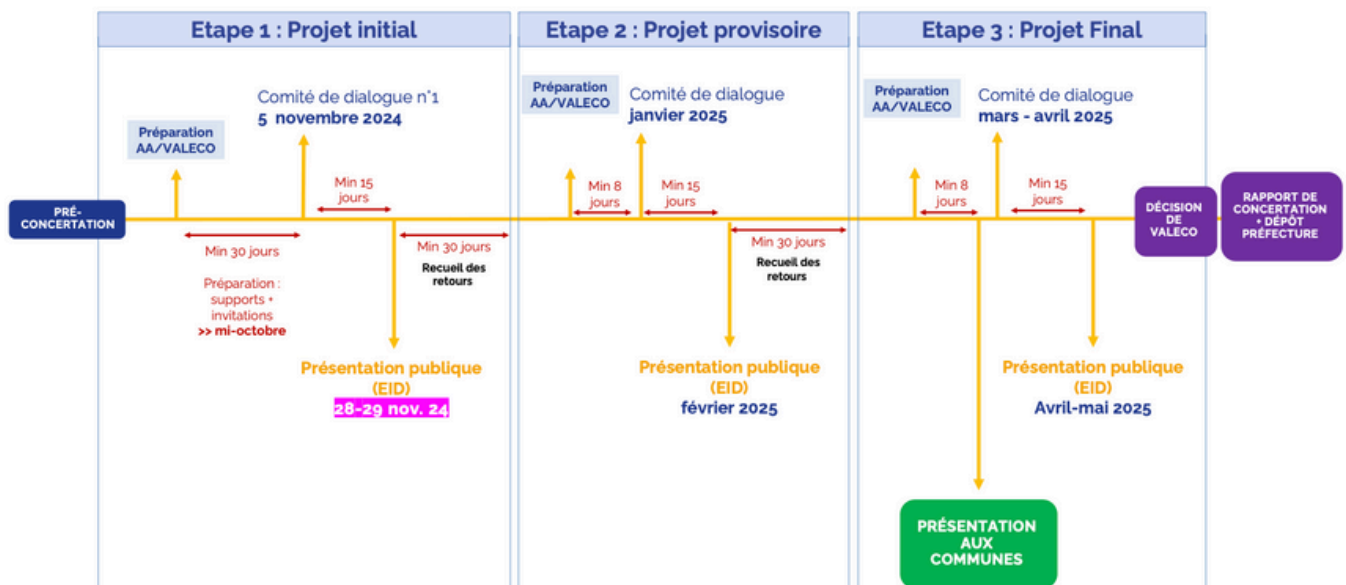
➤ Les engagements de Valeco et des caves

- Adapter au mieux le processus de concertation aux besoins du territoire
- Répondre à l'ensemble des questions posées durant les étapes de la concertation
- Analyser toutes les propositions du territoire en lien avec le projet
- Restituer les éléments issus du dialogue et y répondre en faisant, le cas échéant, évoluer le projet
- Le projet qui sera transmis à la préfecture soit constitué uniquement d'éléments débattus

19

valeco

ETAT D'AVANCEMENT : LE DIALOGUE



20

valeco

03

Présentation des éléments ouverts à la co-construction

LE DIALOGUE : ÉLÉMENTS AJUSTABLES

VOLET IMPLANTATION

- Intégration paysagère des zones équipées de panneaux, du poste de transformation et des onduleurs
- Organisation des parcelles équipées (modalités de clôtures)
- Choix des parcelles équipées
- Ajustement d'implantation sur les parcelles identifiées

VOLET AGRICOLE

- Type d'activité agricole : Idées du territoire sur les autres filières agricoles possibles
- Compensations collectives
- Suivi du projet sur le volet agricole
- Valorisation des produits agricoles (issus des surfaces équipées)
- Définition des modalités pour impliquer un ou plusieurs éleveurs.

VOLET TERRITOIRE

- Périmètre et modalités boucle d'énergie
- Mesures d'accompagnement citoyens / collectivité / Transition énergétique
- Favoriser les entreprises locales pour le terrassement
- Choix de l'entité publique comme 5^{ème} acteur impliqué dans la société de projet (ouverture du capital)
- Financement participatif
- Comité de dialogue
- Mesures environnementales

04 Comité de Dialogue

COMITÉ DE DIALOGUE

Les caves et VALECO propose la mise en place d'un **comité de dialogue**.

Objectif (?)

- Former un groupe de suivi de la concertation avec les acteurs du territoire

Rôle potentiel (?)

- Trouver des solutions pour que le dialogue territorial soit sincère et transparent
- Participer à la préparation des différentes étapes de la concertation
- Analyser les documents qui seront utilisés pour le dialogue aux différentes étapes.
- Interagir avec les équipes de VALECO pour l'élaboration du projet initial, du projet provisoire et du projet final (demande autorisation préfecture)

Qui intégrer (?)

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| ➤ SDIS ? | ➤ SYADEN ? |
| ➤ Chambre d'agriculture ? | ➤ Associations de chasse ? |
| ➤ Commune de Fabrezan ? | ➤ Associations DDCM et ECCLA ? |
| ➤ Commune de Camplong d'Aude ? | ➤ Caves ? |
| ➤ Communauté de Communes Région | ➤ Autre ? |
| Lézignanaise Corbières Minervois ? | ➤ ... |

SUGGESTIONS

COMITÉ DE DIALOGUE

Modalités de fonctionnement > Version 0

Rôle et fonction

- Interagir avec VALECO et son prestataire Acceptables Avenir pour préparer les différentes étapes du dialogue
- Analyser les documents qui seront utilisés pour le dialogue aux différentes étapes
- Interagir avec les équipes de VALECO pour l'élaboration de l'avant-projet, du projet provisoire et du projet qui sera présenté dans le DDAE à la Préfecture

Fonctionnement

- VALECO / Acceptables Avenir (AA) assurera le secrétariat du comité de dialogue.
- VALECO / AA informera par courrier électronique les membres du Comité de Dialogue au moins 6 jours avant toute réunion.
- Une réunion du Comité de Dialogue peut être sollicitée par chaque membre qui devra alors en avvertir VALECO / AA par courrier électronique au moins 10 jours avant la date souhaitée.

SUGGESTIONS

valeco

COMITÉ DE DIALOGUE

Modalités de fonctionnement > Version 0

Décisions

- Le comité de dialogue a principalement pour rôle de trouver des solutions pour que le dialogue territorial soit sincère et transparent.
- Les membres du comité sont invités à rechercher dans l'exercice de son rôle des solutions de compromis.
- En cas de désaccord: un vote peut être mis en place et la décision est prise à la majorité absolue des voix des membres présents. Chaque membre peut donner une procuration, et une seule, en cas d'absence ;
- Chaque entité dispose d'une voix et d'une seule quel que soit le nombre de ses représentants ;
- Dans le cas d'une égalité des voix, un deuxième vote est proposé, avec dans le cas d'une nouvelle égalité, un troisième vote avec 1 voix supplémentaire pour VALECO.

SUGGESTIONS

valeco

COMITÉ DE DIALOGUE

Intégration d'un nouveau membre

Chaque membre du comité de dialogue peut proposer l'intégration d'une nouvelle personne physique ou morale en limitant toutefois à 15 personnes hors VALECO.

Cette intégration sera soumise à une approbation des membres du comité selon les règles de décisions.

En cas de demande d'intégration d'une nouvelle personne physique ou morale :

- Une demande d'approbation sera faite à VALECO par le membre qui présente la candidature.
- En cas de désaccord : L'intégration sera soumise à la majorité des deux tiers des voix des membres du comité de dialogue présents.
- Le nombre de voix, entre 0 et 1, auquel le nouvel entrant aura droit sera proposé à l'approbation et si nécessaire sera soumis à la majorité des deux tiers des voix des membres effectifs et présents.

valeco

CONTRIBUTION - ASSOCIATION ECCLA

En ce qui concerne votre projet, voici les remarques critiques qu'il me semble nécessaire de vous communiquer.

➤ la taille de la zone qui semble visée par votre projet est totalement incompatible avec la taille que nous préconisons dans les cas où aucun obstacle lié à la protection de la biodiversité ou du paysage n'existe, et qui est de 10 à 15ha par installation. En outre, cette zone est située sur un axe touristique remarquable (la route de Lagrasse).

➤ la conception même du projet nous semble avoir des aspects très positifs, tels que l'aide d'un industriel de l'énergie aux mutations agricoles, mais aussi des aspects que nous jugeons fortement négatifs liés au risque d'alibi. En effet, il existe un doute sérieux sur la sincérité de ce projet d'Agrivoltaïsme ovin, qui verrait la culture de la vigne remplacée par la présence de moutons 2 ou 3 semaines par an pour l'entretien sous-panneaux. A cet égard, l'aspect ovin a toute l'apparence d'un prétexte, ce qui ne devrait pas échapper à l'Etat, d'autant qu'aucune indication n'est fournie sur la quantité d'UF/ha produites sous les panneaux et dans la zone principale de pâture (l'Alaric) et qu'on ignore, par conséquent, le nombre de têtes ovines concernées. De même aucune information n'est fournie sur les conditions exactes du transfert de vignoble.

➤ une autre approche, réellement agrivoltaïque, alliant petites parcelles viticoles, arboricoles, maraîchères (avec des forages) et aviculture nous aurait semblé mieux correspondre aux besoins du territoire en matière de diversification et de sécurisation énergétique/alimentaire tels qu'ils commencent à s'exprimer dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

➤ Peut-être faudrait-il que les présidences des caves demandent à Valeco d'amender son projet et/ou sollicitent d'autres opérateurs agrivoltaïques pour examiner des propositions plus élaborées.

En l'état, ECCLA n'aura pas d'autre choix que de s'opposer à ce projet s'il venait à être présenté tel quel en Pôle EnR ou dans les commissions.

valeco

05

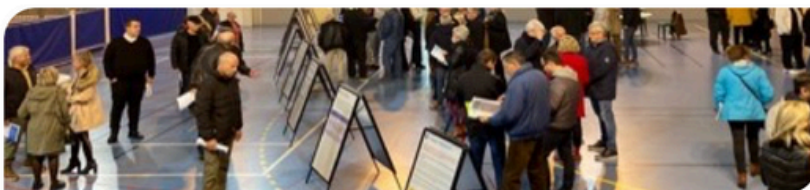
Préparation de
l'exposition du
28-29 nov. 24

LE DIALOGUE : PREMIÈRE RENCONTRE PUBLIQUE

➤ **Première exposition d'information et de dialogue**
(28 ou 29 novembre 2024 ?)

➤ **Panneaux d'information + livret de dialogue (recueillir les contributions)**

➤ **Qui informer ?**



PROJET

Amandine LACROIX

Cheffe de projet Photovoltaïque - Occitanie
amandinelacroix@groupevaleco.com
06 31 39 00 91

Yannick VIALLES

Responsable Développement Photovoltaïque - Occitanie
yannickvialles@groupevaleco.com
07 83 01 88 62

CONCERTATION

Philippe VERVIER

Animation de la concertation
philippevervier@acceptablesavenir.eu
06 81 20 60 92



Annexe : Feuille de présence du 5 nov. 2024

FICHE DE PRÉSENCE – COMITÉ DE DIALOGUE N°1- 5 NOV.2024

7 Projet Agrivoltaïque sur les communes de Fabrezan et de Camplong d'Aude

Entité	Membre	Signature
Amicale des chasseurs de gros gibier de Fabrezan	BOUSQUET Fabrice	
ACCA de Fabrezan (petit gibier)	GIRARD Patrice	
ACCA de Camplong d'Aude (petit gibier)	GABAUDE Serge	
ECCLA	CRÉPAUD Christian	excusé
DDCM	GUILLAUME Maxime	po. 6/10
Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	HERNANDEZ André ou représentant (Pierre IZARD)	P. Pierre Izard
Commune de Fabrezan	GÉA-PÉRIS Isabelle	
Commune de Camplong d'Aude	LÉPINE Serge - Grandjean Georges	
CA11	VERGNES Philippe - Roux Luis	
Conseil départemental de l'Aude	BARO Hervé ou FORTUNE Kattalin	excusés
Région	BOSSIS Catherine	
SYADEN	SAKHRAOUI Meidi	
Terre d'expression	RAUX Laurent	
Vignerons de Camplong	FITO Cyril	
	LACROIX Amandine	
	VIALLES Yannick	
	DUFFES Thomas	
	DUPAS Olivier	
	MURAT Arthur	
	VERVIER Philippe	
VALECO		
ACCEPTABLES AVENIRS		